



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 111080

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'ouverture de cinémas dans les aéroports français. En effet, certains voyageurs doivent parfois attendre de longues heures pour obtenir un avion lors, notamment, de certains transits. Ces périodes d'attente sont quelquefois de longs moments d'ennui et d'oisiveté, qu'il pourrait s'avérer intéressant de pallier par un moment de détente ou de divertissement. Cette période pourrait donc donner lieu à la présence d'une clientèle sûrement intéressée à cette offre de divertissement dans nos aéroports qui pourraient d'ailleurs prendre une forme collective en salle ou, éventuellement, individuelle en cabine. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser son appréciation sur cette proposition innovante.

Texte de la réponse

Les exploitants des grands aéroports français sont, d'une manière générale, très attentifs à la qualité du service rendu aux passagers et recherchent les moyens d'occuper le temps disponible de ces derniers dans les meilleures conditions, en fonction des attentes qui s'expriment via les enquêtes de satisfaction auprès des passagers. Le développement de commerces et de services de restauration dans les aérogares constitue déjà une réponse de premier plan. D'autres services divers sont proposés aux passagers : sur les aéroports parisiens, la chaîne d'information et de divertissement d'Aéroports de Paris (AEO) est diffusée en continu dans les salles d'embarquement ; dans plusieurs aéroports, il existe des aires de jeux pour les enfants ; dans certains aéroports, les salles d'embarquement sont équipées de prises électriques pour permettre aux passagers de brancher du matériel électronique (ordinateurs personnels, téléphones portables), et l'implantation de bornes Wi-Fi se développe également pour faciliter les accès Internet. Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ne verrait pas d'inconvénient à ce que se développent des installations collectives ou individuelles de projections cinématographiques, reposant notamment sur les techniques modernes d'information et de communication, dont l'initiative est in fine de la seule responsabilité des exploitants d'aéroports.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111080

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12383

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 4004